

## La direction propose de supprimer 7 jours de congés !!!

À l'occasion de la négociation du 3 mai sur le chapitre « congés » de l'accord de substitution à la Convention Collective de l'Audiovisuel Public (CCCPA), la direction de Radio France a annoncé son projet (formalisé dans le texte proposé à négociation) pour les **PTA, PARL et PAF** de **supprimer l'ensemble des jours d'ancienneté ou d'âge** (4 pour les plus anciens) et de ne conserver que les 2 jours de fractionnement imposés par la loi.

Rappelons que la Convention Collective de l'Audiovisuel Public permet de prendre 5 jours de fractionnement (ou 7 pour les congés décomptés en jours calendaires) si 10 jours (ou 14 pour le décompte en jours calendaires) ont été déposés entre le 31 octobre et le 1<sup>er</sup> mai.

Quant aux **journalistes**, ce sont les **5 jours d'ancienneté** dont ils disposaient jusqu'à présent que la direction veut supprimer.

Après le système salarial à la tête du client (opaque, sans commission paritaire, et dont tout automatisme a disparu), après la remise en cause de l'accord 35 heures, ce sont nos congés qu'ils veulent amputer !

Parce que la direction n'a qu'une idée en tête : mettre en application son projet de suppression d'emplois (CDI et CDD) à hauteur de 270 postes. Pour cela, le meilleur moyen qu'elle a imaginé est de nous faire travailler plus pour gagner moins !

**Allons-nous laisser faire ?**

Paris, le 2 mai 2016